

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité de mareyage**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société CBM FILETAGE, représentée par Monsieur Christophe BONVOISIN son Gérant en exercice, a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur une partie de l'emprise parcellaire, identifiée parcelle 2 de l'îlot 12 et cadastrée BE 257, soit une superficie totale de 2043 m² pour y construire un bâtiment de marée d'une surface au sol de 2043 m² aux fins d'y exercer l'activité mareyage.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 35 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 2043 m² en vue d'y construire un bâtiment pour y exercer une activité de mareyage.
- Durée de l'autorisation : 35 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.
- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 12 821.87 hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2020.
- Montant prévisionnel des investissements envisagés 1 088 500 EUROS Hors Taxe, dont 560 000 € pour le bâtiment. Etant ici entendu que les droits réels ne portent que sur le bâtiment.
- Octroi de droits réels : oui.
- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 15/04/2020.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt

et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **06/01/2021 – 16H00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· la société CBM FILETAGE représentée par Monsieur Christophe BONVOISIN, actuel Gérant de la Société à Responsabilité Limitée, dont le siège est à Boulogne/Mer (62200), 74 rue Nicolas Appert, immatriculée sous le n° de SIREN 752 946 129 au greffe du Tribunal de BOULOGNE/MER (62200).

· Date de publication du présent avis : 22/12/2020